BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4447

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

528 881 907 RCS Nanterre.
VDF.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 55, Rue Deguingand, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION VDF Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 55 Rue Deguingand 92300 Levallois-Perret N ° RCS 528 881 907 RCS Nanterre, est société absorbante Volfoni Champs Elysées LGE Société par actions simplifiée Au capital de : 40 000,00 EUR Siège social 55 Rue Deguingand 92300 Levallois-Perret N° RCS 434 076 378 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 342 187 euros - passif : 6 302 807 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT. La société absorbante VDF détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre du Projet de traité de fusion, l'intégralité des actions composant le capital social de la Société Absorbée Volfoni Champs Elysées LGE et s'engage à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante en rémunération des apports. Par conséquent, il n'est pas établi de rapport d'échange, les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la Société Absorbante. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er octobre 2025 à 00h00 5) Le projet de fusion a été établi en date à Clichy du 15 octobre 2025 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques au nom de la société VDF le 16 octobre 2025. - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société Volfoni Champs Elysées LGE le 16 octobre 2025..